

École communale de La Croix



Ottignies Louvain-la-Neuve

Informations pratiques.

Année scolaire 2022-2023

 direction@ecoledelacroix.olln.be

Site : <http://ecoledelacroix.olln.be>



Calendrier
des congés
inclus.

Chers parents,

C'est avec plaisir que l'équipe éducative et moi-même vous souhaitons la bienvenue dans notre petite école où il fait bon grandir, une petite école avec un esprit de famille.

Un peu à l'image d'une petite boule de neige que l'on roule et qui devient de plus en plus grosse puisqu'elle s'enrichit de nouveaux apports, les années se suivent et se poursuivent ... chacune avec sa spécificité et sa contribution...

Nous accorderons une importance particulière aux valeurs d'échange, d'entraide, de respect, dont l'acquisition s'appuie sur la communication. Nos valeurs et nos principes seront traduits au quotidien à travers des activités fonctionnelles, en impliquant les enfants dans des démarches participatives et réflexives. Nous partons de situations spontanées et de là nous leur permettons de construire leurs propres apprentissages.

Dans cette optique, nous ouvrons les portes de l'école sur l'environnement, en organisant des **activités régulières dans le bois** situé à deux pas de notre école. Cette pédagogie active et stimulante en milieu naturel, demande un minimum d'exigence dans le respect de l'environnement, mais également dans le respect des besoins de l'enfant.

Partenaires dans l'éducation de vos enfants, nous comptons sur votre étroite collaboration pour atteindre les objectifs visés dans notre projet d'établissement.

N'hésitez pas à nous contacter dès que vous en ressentez le besoin.

L'ensemble de l'équipe éducative vous souhaite une excellente année scolaire !

Karin Moons

Directrice



Organisation des classes et des titulaires

- Accueil/M1: Madame Ludivine Daue et Madame Caroline Baes (Accueillante)
- Accueil/M1 : Madame Aurélie Bruyère et Madame Bénédicte Laloux (Puéricultrice)
- M2: Madame Annick Bargoin et Madame Virginie Roch (Assistante maternelle)
- M3 : Madame Catherine Minet et Madame Lucie De Geyter
- Psychomotricité : Mesdames Bettina Lambrecht (M2), Amandine Cardia (Acc/M1 A), Monsieur Romain Denis (Acc/M1L et M3)
- P1 : Madame Valentine Delvaux
- P2 : Madame Nathalie Steegs et Madame Gwendoline Dichant (en remplacement le jeudi)
- P3 : Madame Éloïse Kouyoumdjisky en congé de maternité sera remplacée par Madame Lydia Cristantielli
- P4 : Monsieur Gaëtan Asmus
- P5 : Madame Virginie Verstuijft
- P 6 : Madame Aurore Labye
- CPC (cours obligatoire à toute la classe) : Madame Géraldine Vlaminc
- Éducation Physique : Madame Pascale Dusart
- Soutien en primaire : Mesdames Lucie De Geyter, Catheline Bruelemans, Gwendoline Dichant et Aline Turchet

- Accueil extra-scolaire :
 - En maternelle : Mesdames Françoise, Anne-Lise, Caroline, Betty et Michèle.
 - En primaire : Mesdames Touria, Linda, Patricia, Annick et Michèle.
- Aide en cuisine : Mohamed, Isabelle, Marie-Christine, Michèle et Océane.
- Temps de midi : Mesdames Betty, Caroline, Françoise, Touria, Linda, Annick, Michèle, Barbara et Patricia.



Horaire de l'école

Les cours se donnent de 8h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30. Le vendredi, les cours termineront à 15h15 et le mercredi à 12h15.

Ces horaires des cours doivent être soigneusement respectés et nous insistons pour que **les enfants arrivent à l'heure**.

En primaire, la présence de votre enfant est **vivement souhaitée 5 minutes avant le début des cours**. L'accueil est un moment privilégié pour les échanges entre adultes et enfants au sein de la classe. Il permet entre autres de découvrir l'organisation de la journée. Quand un enfant arrive en retard, il risque de perdre une bonne partie des informations et, surtout, de trouver plus difficilement sa place dans le groupe et les activités.

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons de **bien refermer la grille** derrière vous. Les rendez-vous à l'extérieur seront pris, dans la mesure du possible, en dehors des heures de cours.

- **Gestion des entrées et sorties :**

- En Maternelle :**

- À partir de 8h40, les enseignantes accueilleront les enfants dans leur classe respective, ils rentreront par l'entrée principale du bâtiment maternel pour les classes de Mesdames Aurélie et Annick, par l'entrée de la garderie maternelle pour la classe de Madame Ludivine et par la servitude pour la Classe de Madame Catherine.

- À 15h30 :

- Classe de Madame Aurélie : par la porte du local sieste à l'arrière côté servitude.

- Classe de Madame Ludivine : porte de la classe à l'arrière côté servitude.

- Classe de Madame Annick : porte à l'arrière de la classe côté servitude.

- Classe de Madame Catherine au pavillon, accessible par la servitude.

- De 15h30 à 15h40, les enfants sortiront par les mêmes portes.

- Ensuite, les enfants seront dans la cour et pris en charge par les accueillantes.

- En Primaire :**

- À 8h40, les élèves se rangeront dans leur rang respectif et attendront leur enseignant(e).

- À la sortie, ils seront dans la cour et pris en charge par les enseignant(e)s et les accueillantes.

Cartes de sorties

Pour pouvoir quitter l'école à 15h30 (15h15 le vendredi) ou à 12h15 (le mercredi), une carte de sortie est indispensable. Elle est délivrée aux enfants sur votre responsabilité. Le document est à demander au secrétariat ou peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques. Les cartes sont contrôlées à la sortie par un enseignant ou surveillant.

Nous attirons votre attention que l'assurance scolaire couvre le chemin direct et normal entre l'école et la maison.

En cas de perte, il faudra demander un nouvel exemplaire à la direction ou au secrétariat.

Absences

En cas d'absence pour maladie ou pour toute autre raison, vous devez avertir l'école au 010/ 43.64.50 exclusivement, dès le premier matin de son absence et en particulier s'il y a un repas à décommander. (Avant 8h40')

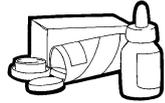
En classes d'accueil, M1, M2 :

Aucun certificat n'est nécessaire sauf : si l'enfant a contracté une maladie contagieuse, un certificat de guérison sera alors demandé.

Rappelons que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois !

En M3 et dans l'enseignement primaire:

- À partir de 5 ans, l'école est **OBLIGATOIRE**, toute absence ou tout retard de plus d'1/2 heure doit être justifié.
- Pour toute absence, un mot écrit, avec une **justification précise** des parents (cocher le motif sur le document ne suffit pas). Le document peut être téléchargé sur le site de l'école, onglet : infos pratiques. Vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse suivante : direction@coledelacroix.olln.be ou secretariat@coledelacroix.olln.be
- Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire.
- La Direction peut refuser un motif si l'absence ne répond pas aux critères de la circulaire (voir extrait au dos des formulaires d'absence).
- À partir de 9 demi-jours d'absences non motivées ou non conformes, l'école se doit de prévenir le PMS et envoyer une déclaration à la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) qui en assurera le suivi.



Les médicaments à l'école (voir ROI)

Toute maladie contagieuse est signalée sans tarder et un certificat de guérison est obligatoire.

Un(e) enseignant(e) ou une accueillante ne donnera un médicament (même homéopathique) à un enfant que sur prescription médicale. De plus, nous ne sommes pas une garderie pour enfants malades et si un enfant est malade plus d'un jour, il doit rester à la maison pour être soigné. **Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire ou à l'accueillante dès le matin avec obligatoirement une prescription médicale.**

Si votre enfant est allergique, signalez-le par écrit sans tarder à son instituteur (trice).

Un enfant ayant des lentes ou des poux doit se faire soigner. Nous ne manquerons pas de vous appeler pour venir reprendre votre enfant si nous constatons que celui-ci a des poux. Un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010/ 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010/ 22 38 95).

Afin d'éviter une épidémie, nous vous demandons de nous prévenir le plus vite possible si vous découvrez des lentes ou poux sur la tête de votre enfant.



L'accueil extrascolaire

Dans un souci de cohérence et de continuité, les règles de vie sont identiques dans le temps extrascolaire que dans le temps scolaire.

Matin : à partir de 7h

Soir : jusque 18h précises

① Garderies et repas : 010/ 43.64.50

① Garderie primaire (uniquement le soir) : 0470/81.31.98

- En maternelle : Françoise, Anne-Lise, Caroline et Michèle
- En primaire : Annick, Michèle, Patricia, Touria et Linda

Ces personnes sont des personnes de référence qui assurent le relais entre les parents et l'enseignant(e) ou la direction.

La garderie se termine à 18H00 précises, tout dépassement (qui doit rester exceptionnel) entraîne le paiement d'une « amende » de 4€ par demi- heure entamée par enfant.

Tarif:

<u>Matin</u>	de 7h à 7h40	0,60 €/1/2 heure entamée.							
	de 7h40 à 8h40	gratuit							
<u>Soir</u>	de 15h30 à 16h30	gratuit	<u>Gouter (tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs,...) à apporter dans une boîte nominative.</u>						
	de 16h30 à 18h	0,60 € / demi-heure entamée							
Vendredi	de 15h15 à 16h15	gratuit							
	de 16h15 à 18h00	0,60 € / demi-heure entamée							
<u>Mercredi</u>	de 12h15 à 13h15	gratuit	<u>Pour les enfants qui restent à la garderie un pique-nique doit être prévu.</u>						
			Afin de proposer des activités de qualité, il est impératif de connaître le nombre de participants, la veille AU PLUS TARD.						
	de 13h15 à 16h max.	<table border="1" style="display: inline-table;"> <thead> <tr> <th>1^{er} enfant</th> <th>2^{ème} enfant</th> <th>3^{ème} enf et svt(s)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2.40€</td> <td>1.20€</td> <td>0,60€</td> </tr> </tbody> </table>		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enf et svt(s)	2.40€	1.20€	0,60€
1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enf et svt(s)							
2.40€	1.20€	0,60€							
	de 13h15 à 18h max.	<table border="1" style="display: inline-table;"> <tbody> <tr> <td>4.80€</td> <td>2.40€</td> <td>1.20€</td> </tr> </tbody> </table>	4.80€	2.40€	1.20€				
4.80€	2.40€	1.20€							

Lors des journées pédagogiques, un accueil est organisé au sein de l'école au prix de 5.00€ pour le 1^{er} enfant ; 2.50€ pour le 2^{ème} enfant et gratuit pour le 3^{ème} enfant et svf(s).

Des mini-centres de vacances sont organisés à l'école de Blocry.

→ Renseignements à l'Administration Communale

→ ou sur le site de la Ville : www.oln.be



- Les enfants apportent leur pique-nique de la maison ou commandent, via le ticket de commande, des repas froids ou des repas chauds :
 - Repas chaud maternel 3,15 € (potage et dessert compris)
 - Petit repas chaud ou froid primaire P1/P2 3,70 € (potage et dessert compris)
 - Grand repas chaud ou froid primaire de P3 à P6 3,80 € (potage et dessert compris)
 - Collation potage 0,60 €
- Les menus vous sont proposés chaque mois avec le bon de commande. Une semaine comporte 4 repas différents. Les diététiciens du fournisseur de repas (TCO Service d'Ottignies) assurent un équilibre au sein d'une semaine et des produits bio.

Réservations des potages et repas

La commande mensuelle se fera au moyen d'un formulaire de commande qui vous sera communiqué deux à trois semaines avant le mois concerné, avec le menu correspondant.

Veillez respecter les échéances indiquées sur le bon pour réserver les repas sous peine de ne pas obtenir de repas.

Tout changement imprévisible (absence, maladie, retard...) **devra être impérativement signalé avant 8h40**, sans quoi, nous serons dans l'obligation de vous facturer les consommations réservées.



Une collation saine et équilibrée

En maternelle et en primaire, nous privilégions le potage. Les enfants qui sont inscrits aux repas chauds auront leur potage à 10h00 et n'en auront plus à midi. Ce potage est déjà prévu dans les frais du repas. Sachez que le potage de TCO ne contient ni gluten ni viande mais uniquement des légumes frais et des pommes de terre comme liant. Ce potage est préparé le matin même.



La collation du mercredi

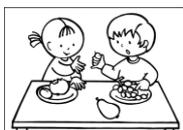
Pour les classes maternelles :

Chaque enfant apportera un « fruit ou légume ».

→ Veillez à ce que la collation soit « pratique ». Merci !

En primaire :

- Le mercredi, votre enfant apportera un fruit ou légume.
-> Il est au choix mais obligatoire.



Le goûter

Nous vous demandons de prévoir une collation telle que tartines, céréales, fruits, légumes, biscuits secs qui sera donnée vers 16h30. Afin d'éviter des désagréments, cette collation sera mise dans une boîte prévue à cet effet.



À l'école, on ne boit que de l'eau !

En maternelle et en primaire, chaque enfant viendra avec sa gourde qu'il pourra remplir si besoin durant la journée. -> Pas de berlingot, canette, soda

Facturation

Une facture du relevé des consommations (repas, potages, piscines et garderies) vous sera remise le mois suivant. Celle-ci est à régler uniquement sur le compte de la Ville d'Ottignies dans les huit jours après réception.

Afin d'identifier vos versements, il est impératif d'y mentionner la communication pré-imprimée sur le formulaire de virement.

Pour tout problème, n'hésitez pas à contacter la direction ou le service financier de la Ville.

Comportement des élèves (voir ROI)

Disciplines et règles de vie

En relation avec le travail de la charte qui a été effectué, chaque élève aura à coeur :

- de respecter les règles reconnues de bonne conduite et de savoir-vivre tant en récréation, qu'en classe ou au réfectoire ou en déplacement ;
- d'observer en tout temps une attitude correcte, empreinte de politesse, aussi bien avec les autres élèves qu'à l'égard de tout membre du personnel de l'établissement et de toute personne extérieure ;
- de ne pas avoir recours à la violence, ni celle des coups, ni celle des mots (jeux, gestes déplacés,...). Si toutefois cela était le cas, ce comportement entraînera une sanction ;
- de respecter les consignes et la ponctualité, notamment:
 - en étant présent à l'école ;
 - en étudiant ses leçons ;
 - en rendant les documents signés par les parents ;
 - en respectant les décisions prises démocratiquement par les conseils de classe ou d'école ;
 - de respecter l'ordre et la propreté des locaux et des abords de l'établissement scolaire, et de se conformer aux règlements spécifiques de tous les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école (ex : piscine, bibliothèque ...), notamment en gardant les toilettes propres, où chacun se rendra de préférence pendant les récréations et en veillant à la remise en ordre des locaux en fin de journée ;
- de respecter le matériel. Celui qui abîme ou casse sciemment, assume son acte, soit en réparant, soit en remplaçant ou en remboursant l'objet visé. Seuls les objets à caractère scolaire sont autorisés au sein de l'école, sauf dérogation accordée pour un exposé, une élocution, une activité Exemples d'objets non autorisés : canifs, briquets, allumettes, jeux électroniques... L'usage du téléphone portable est interdit pendant les périodes de cours et d'activités scolaires durant lesquelles il sera éteint.

Sanctions

Dans le respect du **Règlement d'Ordre Intérieur mis à votre disposition**, les élèves sont susceptibles de se voir appliquer une sanction disciplinaire notamment pour tout comportement, acte (pression psychologique insupportable, menaces, insultes, injures, blessures, harcèlement...), commis non seulement dans l'enceinte de l'école mais aussi hors de l'école tant envers ses condisciples que l'équipe éducative.

Toute sanction disciplinaire est proportionnée à la gravité des faits. Les mesures d'ordre sont des mesures d'une gravité limitée qui, si elles ne se répètent pas, ne mettent pas directement en danger la réussite scolaire de l'élève. Elles sont prises par le personnel éducatif ou par la Direction :

1. l'explication et la responsabilisation, en particulier ou collectivement,
2. l'avertissement, la réprimande, en particulier ou collectivement,
3. le travail d'intérêt scolaire ou social,
4. l'éloignement temporaire du groupe classe,
5. la retenue surveillée,
6. le renvoi temporaire,
7. l'exclusion définitive (prononcée selon la procédure légale - voir point suivant).

Cette liste est non limitative. Les mesures d'ordre peuvent être adaptées aux circonstances et aux élèves ; à partir de la mesure 3, elles font l'objet d'une inscription au journal de classe. Les mesures 4, 5 et 6 ne peuvent être prises qu'avec l'aval de la Direction.

Coup de pouce

Le « Coup d' pouce » est un temps consacré pour soutenir les enfants (de la P1 à la P6) qui ont besoin d'un petit soutien dans leur(s) apprentissage(s).
Le coup d' pouce est assuré par Mesdames Aline, Lucie, Gwendoline et Catheline.

Temps de travail en autonomie

Un moment de travail en autonomie est proposé aux enfants à partir de la troisième primaire.
L'encadrement est assuré par un(e) enseignant(e) et Madame Touria Abdellah, accueillante extrascolaire.
Cet espace est gratuit et a lieu les lundis, mardis et jeudis de de 16h00 à 16h30.
L'inscription préalable nous permettra d'offrir le meilleur service possible.

➔ Le document d'inscription suivra.



Farde de communications et journal de classe

Afin d'éviter une surconsommation de papier, certains documents ne seront remis qu'aux aînés de famille. Ceci sera signalé sur ces documents et d'autres documents vous seront envoyés par courrier électronique. La farde de communications constitue un lien privilégié entre l'école et la famille.

En maternelle, nous vous demandons de conserver les avis, sans oublier de nous retourner les talons à compléter ainsi que la farde **dans les plus brefs délais**. La farde devra toujours être accessible à l'enseignante. Celle-ci se trouvera dans le cartable ou dans le casier de la classe.

- **En primaire**, nous vous demandons de la vérifier **chaque jour**, les avis sont à signer pour le lendemain afin que nous soyons certains que l'information soit bien transmise.
- Le journal de classe est un moyen de communication important entre l'école et la famille.

Il doit être lu et signé tous les jours ou au moins à la fin de la semaine.

Toute note ou remarque inscrite par un membre de l'équipe éducative devra également être signée.

Spécificité des classes maternelles :

L'enseignante fixera un repère symbolique de la classe au cartable. **Nous demandons avec insistance que celui-ci y reste accroché en permanence.**

Par conséquent, en cas de changement de cartable, n'oubliez pas de le transférer.

Chaque matin, pour les enfants qui viennent à la garderie, nous vous remercions de les accompagner sous le préau, afin qu'ils y suspendent leur cartable. Si celui-ci contient de l'argent, nous vous demandons d'en confier le contenu à l'accueillante.

Les jouets et les jeux personnels n'ont pas leur place à l'école car ils sont souvent source de conflits entre enfants.

Cours philosophiques

Une heure de cours de citoyenneté obligatoire pour toutes les classes primaires. La deuxième heure, vous pourrez choisir un des cours philosophiques au choix ou prendre une deuxième heure du cours de citoyenneté.

Les cours philosophiques et cours de CPC seront regroupés en deux périodes consécutives de février à juillet.

CPC2 : Madame Catherine Cappoen

Morale : Madame France Demey

Catholique : Madame Guisela Zavala

Protestante : Madame Malika Boudjadi

Islamique : Monsieur Mohamed Mahri

Seconde langue : néerlandais

En 5^{ème} et 6^{ème} primaires deux périodes de 50' données par Monsieur François- Dominique Jacobs.

En 3^{ème} et 4^{ème} primaires une période de 50' données par Madame Aïcha Benlamine.



Natation

Les cours de natation débutent la semaine du 6 septembre.

Le coût de 1,30 € par séance est repris dans la facture mensuelle des services scolaires.

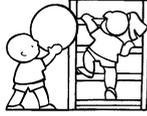
Horaire des cours :

P1.2 Mardi après-midi toute l'année scolaire

P3.4.5.6 Mardi après-midi (1x/2 en alternance). Le calendrier vous sera fourni par l'enseignante.

N'oubliez pas maillot 1 pièce pour les filles, slip de bain (pas de short) pour les garçons, bonnet (OBLIGATOIRE) et essuie, le tout dans un sac.

En primaire, les cours de natation font partie du programme et sont donc obligatoires. Seul un certificat médical permet de dispenser l'enfant du cours.



Psychomotricité et Éducation physique.

Les cours de psychomotricité auront lieu au centre sportif Demeester à Ottignies (M3) et au centre des Coquerées (Acc/M1/M2) suivant l'horaire ci-dessous.

Être présent à 8h40, le jour de la psychomotricité

Acc/M1 (Ludivine) : Mardi matin avec Monsieur Romain Denis

Acc/M1(Aurélie) : Jeudi matin avec Madame Amandine Cardia

M2: Jeudi après-midi avec Madame Bettina Lambrecht

M3: Mardi après-midi avec Monsieur Romain Denis

Les enfants viennent en tenue sportive: jogging ou legging et baskets avec Velcros (de préférence)

Les cours d'Éducation physique :

P 1 - 2 - 3 : lundi (au bois ou au centre Demeester)

Pour la salle : 1 tee-shirt et un short ou legging. Le tout dans un sac nominatif. Les cours se donneront également au bois, pensez à leur mettre des vêtements adéquats.

P4-5-6 : jeudi au centre sportif des Coquerées.

Les enfants viennent en tenue sportive le jour de gym (training ou legging + baskets). Ils peuvent avoir une activité sur un terrain extérieur.

Pour la salle : 1 tee-shirt et un short ou legging. Sandales de gym facultatives (ou à pieds nus). Le tout dans un sac nominatif.

➔ **Rappel** : Les cours de gymnastique font partie du programme et sont donc obligatoires. Seul un certificat médical permet de dispenser l'enfant du cours.



Nos sorties au bois

En maternelle :

Des sorties seront prévues pendant la semaine.

Le mercredi, tous les enfants des classes maternelles iront au bois afin que « les plus jeunes » puissent bénéficier de l'expérience des « plus grands ».

En primaire, les fréquences au bois seront en fonction des activités en classe.

Équipement :

Les jours du bois, votre enfant arrivera le matin habillé avec des vêtements adaptés, malgré le sur-pantalon fourni pour les classes maternelles.

Par mesure de sécurité, votre enfant portera un pantalon (pas de jupe ou de short), des bottines (pas de sandales) et des manches longues, y compris l'été, pour éviter les écorchures et les piqûres d'insectes.

→ Une paire des bottines restera en permanence à l'école.



Objets trouvés

Il est indispensable que tous les vêtements et tout le matériel scolaire soient marqués au nom de l'enfant.

Tout ce que nous trouvons est rassemblé dans des bacs soit dans le couloir primaire ou dans le local de la garderie maternelle.

Chaque mois, le contenu est trié par une classe et tous les vêtements marqués d'un nom sont rendus à leur propriétaire.

Le vendredi qui suit un congé, tous les vêtements sont exposés après 15h15', pendant la garderie, pour que vous puissiez récupérer ce qui vous appartient.

En fin de trimestre, ce qui n'est pas repris est transmis à un autre organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution des vêtements.

Venez régulièrement voir notre stock !

Rencontres

Les parents peuvent rencontrer la direction pendant et en dehors des heures de cours, sur rendez-vous, ainsi que les enseignants avant et après la classe sur rendez-vous. N'hésitez pas à nous contacter si vous en sentez le besoin, nous ferons de même.

Pour assurer la meilleure collaboration possible et comprendre l'évolution de votre enfant, une réunion collective d'informations est organisée. Les enseignants y présenteront toutes les informations d'ordre général concernant le fonctionnement de la classe.

- ACC/M1 classe Aurélie : Jeudi 15 septembre 18h00
- Acc/M1 classe Ludivine : Jeudi 15 septembre 18h00
- 2^{ème} MAT : Jeudi 22 septembre 19h30
- 3^{ème} MAT : Jeudi 22 septembre 19h30
- P1-2 : mercredi 31 août à 19h30
- P3-4 : jeudi 1^{er} septembre à 19h30
- P5 : Mardi 4 octobre 18h00
- P6 : lundi 5 septembre à 19h30

En troisième maternelle, une réunion individuelle est prévue en fin d'année.

En primaire, des rencontres individuelles sont organisées pendant l'année :

Nous comptons sur votre présence à chaque réunion, ceci est important pour la scolarité de votre enfant.

Par ailleurs, à la demande de l'enfant, d'un parent ou de l'enseignant, des rencontres supplémentaires peuvent être organisées aussi souvent que nécessaire.

Calendrier scolaire 2021/2022

Rentrée scolaire	Lundi 29 août 2022
Fête de la FWB	Mardi 27 septembre
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 24 octobre au vendredi 4 novembre
Commémoration du 11 novembre	Vendredi 11 novembre
Vacances d'hiver	Du lundi 26 décembre au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 20 février au vendredi 3 mars
Lundi de Pâques	Lundi 10 avril
Vacances de printemps	Du lundi 1 ^{er} mai au vendredi 12 mai
Ascension	Jeudi 18 mai
Lundi de Pentecôte	Lundi 29 mai
Début des vacances d'été	Samedi 8 juillet

Trois journées pédagogiques sont prévues pour toute l'école : dates à confirmer

Association de parents

L'association des parents est très active et participe à la vie de l'école. Elle est un lieu où les parents se retrouvent pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif en vue d'améliorer la qualité de vie de tous à l'école. Pour toute question à soulever, débat à lancer, appréciation à formuler, n'hésitez pas à entrer en contact avec les représentants des parents. Une réunion de l'AG sera programmée dans le courant septembre, la date vous parviendra très prochainement.

Tout changement...

Tout changement d'adresse ou de téléphone doit être signalé à la direction ou au titulaire de votre enfant. Il est primordial que l'on puisse vous joindre en cas de maladie ou accident.

Quelques activités et dates à retenir...

- Classes de dépaysement de la M2 à la P6
- P3-4 : 05 au 09 septembre 2022
- P5-6 : 13 au 17 février 2023
- M2-3 P1-2 : 30 mai au 2 juin 2023
- Rallye lecture de la 3^e à la 6^e primaire
- Classes d'eau de la 2^e à la 6^e primaire
- Visite de Saint Nicolas,
- Fête de Noël, le mardi 20 décembre
- Fête scolaire, le samedi 20 mai 2023
- Matinée « Moulin »
- Sorties d'un jour, à définir tout au long de l'année
- Journée sportive en fin d'année pour les primaires.

VOS CONTACTS

École communale de La Croix

Karin Moons, Directrice

 010 43 64 50

 0471 63 12 08

Courriel : direction@coledelacroix.olln.be

Anne-Lise Quiquempoix, Secrétaire

 010 43 64 50

Courriel : secretariat@coledelacroix.olln.be

Centre P.M.S de Wavre. : 010 48 81 36

Échevin & service Enseignement :

Annie Galban-Leclef, Échevine de l'Enseignement

 010 43 61 95 (secrétariat)

Marcel Buelens, Conseiller pédagogique

 010 43 61 91